

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



102^e séance – jeudi, le 2 février 2012

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen, 25, rue Laurier



Procès-verbal

Présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
M. Daniel Dezainde, citoyen
M. Guy Latreille, citoyen
M. Jacques Paulhus, citoyen
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
Mme Robin Goldstein, Citoyenne
M. Jean-Marie Bergeron, Citoyen
M. Luc Douaire, Citoyen
M Louis-Éric Ouellet, commission jeunesse

Absent

N/A

Secrétaire

Annie Lalonde, chargée de projets - GES

Ressources internes

Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice, Politique environnementale – Service de l'environnement
Mme Louise Lavoie, directrice – Service de l'environnement
M. Frédéric Tremblay, conseiller en environnement – Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Ronald Bilodeau, responsable - secteurs BMA et Gatineau – Service des travaux publics

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE

1 Mot de bienvenue

Mme Champagne, qui préside exceptionnellement la séance d'aujourd'hui, laisse le mot de bienvenue à M. Riel. Ce dernier souhaite la bienvenue à tous et rappelle que la recommandation de la Commission pour la participation de la Ville au projet BIXI a eu l'approbation du Conseil municipal. Il mentionne qu'au lendemain de cette décision, la Ville d'Ottawa a également annoncé sa participation au projet.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Champagne constate les présences et la réunion débute à 18 h 03.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est accepté et un point est ajouté à l'item 10. Varia :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012
5. Signature du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012
7. Date de la prochaine assemblée : *Le 1^{er} mars 2012 – Calendrier de travail*
8. **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :**
 - a. *Présentation du programme de viabilité hivernale (M. Bilodeau - TP)*
 - b. *Bilan 2011 du plan d'action de la Politique environnementale (Mme Le Guen)*
 - c. *Présentation de la trousse d'économie d'énergie et de consommation d'eau (Mme Lalonde)*
9. Période de questions citoyennes
10. Varia
 - a. *Comités de travail*
 - b. *Conférence de la FCM*
11. Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012

M. Riel demande une modification au point 9 et deux membres demandent à ce que deux commentaires concernant l'insertion dans le calendrier de travail des sujets : l'aménagement de la forêt Boucher et la gestion des TIC, soient ajoutés au procès-verbal.

5 Signature du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012

Le procès-verbal modifié sera transmis pour signature à M. Riel.

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2012

Un membre se questionne sur l'échéancier final du calendrier de travail de la Commission afin qu'il ait suffisamment de temps pour examiner les différents dossiers à venir. Mme Le Guen lui indique que le calendrier de travail sera présenté au point 7.

M. Riel mentionne également qu'un texte de recommandation devait être proposé lors de la présente séance afin qu'une recommandation soit formulée par la CCEDD et proposée au conseil municipal pour faire pression au sein des autorités compétentes, dont l'UMQ, pour demander au gouvernement de modifier la Loi sur les Cités et Villes. M. Riel demande à ce que ce texte soit présenté lors de la prochaine séance, le 1^{er} mars 2012.

7 Date de la prochaine assemblée : 1^{er} mars 2012 – Calendrier de travail

Mme Le Guen présente le calendrier de travail modifié selon les commentaires recueillis à la dernière séance et informe qu'un sujet supplémentaire sera traité lors de l'assemblée du 1^{er} mars 2012, soit la priorisation des actions du plan de réduction des GES corporatifs de la Ville. Mme Le Guen rappelle que le calendrier évoluera au même rythme que les différents projets de la Politique environnementale.

8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :

a. *Présentation du programme de viabilité hivernale (M. Bilodeau - TP)*

M. Bilodeau présente où en est la Ville dans sa démarche de viabilité hivernale. Tout d'abord, il informe les membres qu'une tournée de différentes villes (Sherbrooke, Shawinigan, etc.) a été faite l'année passée afin de voir ce qui se faisait dans ce domaine et avoir une idée des contraintes et des obstacles qui pourraient survenir.

M. Bilodeau rappelle les grands objectifs du programme, soit i) une révision importante des pratiques d'épandages, des parcours, des équipements et du niveau de service offert actuellement, ii) une réduction des quantités de sel utilisées vu les effets néfastes du sel sur l'environnement et iii) l'amélioration de la sécurité routière puisque certaines activités de déneigement peuvent induire des problèmes plutôt que d'améliorer la situation. Des objectifs secondaires tels que l'harmonisation des pratiques à l'ensemble de la Ville ainsi que de décourager les pratiques de fonte de neige sont également visés.

Suite à la tournée des villes, un appel d'offres a été lancé et une firme d'experts-conseils a été engagée afin d'accompagner la Ville dans l'élaboration de son programme de viabilité hivernale. Cette firme a tout d'abord procédé à la calibration des équipements à la grandeur de la Ville. L'équipe de M. Bilodeau a d'ailleurs reçu son premier rapport d'audit provenant des informations enregistrées par les ordinateurs des différentes pièces d'équipements servant au déneigement. Un comité de travail a également été créé et regroupe 4 cols bleus, 3 représentants du syndicat, 3 contremaîtres, un technicien et le consultant.

M. Bilodeau présente les étapes à venir : deux derniers audits qui permettront d'établir leur scénario de référence (benchmark), le rapport final du consultant qui comprendra des recommandations sur les équipements, les parcours, les priorités, etc. Cela leur permettra d'établir le niveau de service à offrir et ils feront alors une présentation à la direction générale puis au comité plénier.

M. Bilodeau informe les membres que des formations sur le déglacage seront également données l'année prochaine. Cette année, un nombre limité de contremaîtres ont reçu la formation et l'année prochaine, le Service des travaux publics souhaite que l'ensemble des contremaîtres et des cols bleus travaillant au déneigement reçoivent la formation.

Mme Champagne demande pourquoi le sel est appelé à disparaître dans les pratiques de déneigement. M. Bilodeau lui répond que c'est en raison de pressions environnementales. Il mentionne qu'il existe d'autres alternatives à l'épandage du sel de déglacage, mais qu'elles peuvent s'avérer dispendieuses et avoir d'autres effets néfastes, il faut alors évaluer les différentes options.

Un membre se questionne sur la politique actuelle de déneigement, par exemple lorsqu'il y a une tempête de 20 cm de neige. M. Bilodeau lui répond qu'à la minute où il y a des précipitations, les équipes d'épandage et de grattage sortent. Lorsqu'il y a une accumulation de 5 cm, ce sont toutes les équipes qui sortent, incluant les niveleuses par exemple. M. Bilodeau avertit également les membres qu'il est difficile de calculer un prix au km pour le déneigement et que cet indicateur se compare difficilement entre les villes compte tenu des spécificités de chacune. Il les informe, par contre, que le budget annuel pour le déneigement est de 13 M\$.

Les membres et M. Bilodeau discutent de différentes méthodes alternatives telles la fonte de la neige sur place qui est par la suite envoyée dans le système d'égouts et l'utilisation de jus de betterave pour le déglacage. M. Bilodeau confirme qu'il y a beaucoup d'encouragement pour réduire la consommation de sel des activités de déneigement et qu'ils travaillent activement à évaluer ce qui se fait ailleurs. Leur équipe possède une très bonne expertise et ils sont à l'écoute des citoyens. À ce sujet, M. Bilodeau mentionne qu'il reçoit entre 1200 et 1500 requêtes annuellement concernant le déneigement, et cela uniquement pour le secteur est de la ville.

Un membre se questionne sur la division du travail entre les employés municipaux et les sous-traitants et M. Bilodeau l'informe que 75 % du déneigement est assuré à l'interne alors que les sous-traitants s'occupent de 25 % des activités.

Un membre se demande s'il y a des mesures ou stratégies qui ont été des succès dans d'autres villes et qui pourraient s'appliquer ici. M. Bilodeau lui répond que la Ville s'inspire beaucoup de ce qui est fait à Sherbrooke et qu'ils sont souvent en contact avec eux. Par contre, plusieurs mesures ont des contre-effets qu'il faut évaluer avant de les mettre en œuvre.

Un membre se demande s'il y a un délai entre le début des précipitations et la sortie des équipements de déneigement. M. Bilodeau lui répond par la négative, mais explique que les activités de déneigement peuvent être retardées sur les artères principales en raison de la circulation importante, aux heures de pointe par exemple. Les heures de travail des opérateurs peuvent également entraîner une division des activités.

Un membre demande quel est le niveau de service pour les trottoirs et M. Bilodeau lui répond qu'ils bénéficient du même service que les rues et que puisqu'ils sont déneigés par d'autres types d'équipements et d'autres opérateurs, ils sortent en même temps que ceux qui s'occupent des rues. La priorisation des trottoirs est la même que celle des rues, la priorité étant accordée aux artères principales et collectrices ainsi que certains passages d'écoliers.

Un membre demande que s'il y avait interdiction de circuler lors des tempêtes de neige, est-ce que cela aiderait au déneigement. M. Bilodeau lui répond que oui, cela aiderait, mais que le principal problème vient des voitures stationnées. Ces voitures bloquent parfois le passage des équipements ou alors, ils doivent les contourner et cela ne permet pas un déneigement efficace.

Mme Lavoie demande, en raison des changements climatiques actuels qui entraînent souvent de petites bordées de quelques centimètres seulement, s'ils pensent modifier leur façon de faire par rapport aux sorties immédiates des équipes dès qu'il y a des précipitations. M. Bilodeau lui confirme que cela fait exactement partie de leurs questionnements, à savoir revoir leur pratique et leur recette de travail. Mme Lavoie ajoute, de plus, que les sorties hâtives des équipements entraînent une consommation importante de fioul. M. Bilodeau le confirme, mais explique qu'il y a toute une culture de déneigement à modifier chez les citoyens et les employés qui se sentent en sécurité si les équipes sont en opération dès qu'il y a des précipitations de neige.

Mme Champagne demande à M. Bilodeau s'il sent le goût du changement auprès des employés syndiqués. M. Bilodeau lui répond qu'environ 50 % des employés sont ouverts au changement et 50 % contre. Cela entraîne d'ailleurs parfois des prises de bec entre les employés et c'est pour cela qu'il est important que les contremaîtres soient bien formés afin de fournir les bonnes réponses et surtout, les mêmes réponses.

b. Bilan 2011 du plan d'action de la Politique environnementale (Mme Le Guen)

Mme Le Guen présente les principaux avancements du plan d'action de la Politique environnementale en 2011, selon les différents thèmes : l'eau, l'air, le sol, la biodiversité, l'énergie, la qualité de vie, les matières résiduelles, la sensibilisation et l'éducation pour stimuler le changement et l'engagement et le contrôle, la mise en œuvre et le renforcement de la réglementation. Les faits saillants incluent une augmentation de 24 % du nombre de constats d'infraction émis pour l'arrosage, plus de 1 400 barils récupérateurs d'eau de pluie remboursés, la création du centre de gestion des déplacements de Gatineau, la production de 500 trousseaux d'économie d'énergie et de consommation d'eau, l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire pour la protection des milieux humides et plusieurs autres.

Un membre demande à ce que soit ajouté le terme « corporatif » lorsqu'il est question de l'inventaire et du plan de réduction des GES et s'interroge aussi sur la représentation de l'avancement des dossiers à l'aide de flèches. Il est suggéré de bien indiquer si les objectifs ont été dépassés ou non, et pour quelles raisons.

Un autre membre se demande s'il y aura un suivi quant à l'utilisation réelle des 1 400 barils récupérateurs d'eau de pluie remboursés et Mme Le Guen lui répond que ce genre de suivi ne fait pas partie des orientations actuelles et qu'il n'y a pas de ressources internes disponibles pour cette tâche en ce moment. Il est également demandé d'avoir accès au plan de gestion des arbres et des boisés avant la séance portant sur la modification réglementaire.

M. Riel confirme que le système de flèches utilisé pour représenter l'avancement des projets peut être confondant. Il demande également des précisions sur la modification

réglementaire touchant l'abattage des arbres et Mme Le Guen lui explique que le contrôle de l'abattage des arbres fait partie du règlement de zonage et que ce règlement prend 9 mois à être modifié. Ainsi, afin de pouvoir appliquer un contrôle sur l'abattage des arbres dès cet été, une première modification réglementaire touchant certains aspects administratifs du règlement sera faite. Il sera alors possible d'appliquer le règlement ainsi que d'exiger un permis pour les citoyens qui désirent abattre un arbre. Ensuite, un comité devra définir la meilleure option afin de renforcer la réglementation et devra choisir entre amender le présent règlement de zonage ou créer un nouveau règlement. M. Riel demande à ce que la partie concernant les arbres dans le règlement de zonage leur soit brièvement présentée lors d'une séance future, mais avant la séance portant sur le PGAB et sa modification réglementaire. M. Riel demande également d'où proviennent les fonds qui servent aux remboursements des barils récupérateurs d'eau de pluie puisqu'il avait été prévu initialement de ne rembourser que 300 barils. Mme Le Guen lui répond que ce sont les fonds destinés au remboursement de composteurs domestiques qui sont utilisés, puisque ce programme n'est plus populaire suite à la mise en place de la collecte municipale des matières organiques.

Un membre compare la gestion des matières résiduelles du Casino avec les institutions publiques comme les hôpitaux, les écoles et se demande de quelle façon il serait possible d'inciter ces dernières à avoir une gestion plus écologique. M. Riel répond qu'il est nécessaire d'avoir du leadership pour mettre en place, actuellement, une bonne gestion des matières résiduelles dans les institutions puisqu'elles ne sont pas du ressort des municipalités. Mme Lavoie ajoute que la Ville a modifié son règlement de tarification afin d'accommoder le Casino pour la disposition de leurs matières compostables. La Ville offre également le service de collecte du compostage aux institutions, mais ces dernières doivent payer le prix de la collecte. Bien que la Ville leur charge exactement le montant qu'elle paie elle-même pour la collecte, plusieurs écoles trouvent le montant très élevé. M. Riel ajoute que le service de collecte du compostage est une responsabilité conjointe et qu'il est tout à fait possible que les élèves ramènent les résidus alimentaires de leur lunch à la maison pour qu'ils puissent y être ramassés dans la collecte municipale et qu'il ne faut donc pas doubler les systèmes.

Un membre suggère que les compagnies d'émondage soient ciblées lors de la sensibilisation sur les permis d'abattage au même titre que les résidants puisque ce sont eux qui abattent les arbres. Mme Le Guen donne l'exemple des pratiques d'Hydro-Québec où ce sont les citoyens qui sont responsables d'obtenir les permis nécessaires.

Un autre membre se demande de quelle manière il serait possible de soutenir les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles. Il donne l'exemple d'une petite entreprise qui pourrait vouloir bien gérer ses matières résiduelles, mais qui se retrouve aux bons soins des entrepreneurs dans le domaine. Mme Lavoie lui répond que les ICI seront au cœur du prochain plan de gestion des matières résiduelles (pgmr) auquel les membres de la commission devront d'ailleurs collaborer. Mme Lavoie rappelle que le premier pgmr était centré sur les activités municipales, mais que le deuxième comprendra des mesures de sensibilisation et de collaboration avec les ICI, mais la Ville ne fera pas le travail à leur place. Mme Le Guen ajoute que Recyc-Québec offre des subventions intéressantes pour la gestion des matières résiduelles chez les ICI (ICI on recycle) et qu'en Outaouais c'est le CREDDO (Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais) qui a le mandat d'accompagner les ICI de la région dans cette démarche. De plus, Mme Le Guen mentionne que le site web municipal sera révisé et qu'une section sera créée afin de rendre accessibles aux ICI les outils et ressources en gestion des matières résiduelles.

c. Présentation de la trousse d'économie d'énergie et de consommation d'eau (Mme Lalonde)

Les membres de la commission ainsi que les ressources internes et les citoyens présents à la séance reçoivent une trousse d'économie d'énergie et de consommation d'eau. Mme Lalonde mentionne qu'il est prévu au plan d'action de la Politique environnementale sous le thème de l'énergie, de produire ces trousse sur une période de 3 ans (2011-2012-2013). En 2011, c'est 500 trousse qui ont été produites. Mme Lalonde présente les différents items qui composent la trousse, soient :

- 1) Une pochette explicative présentant les différents items contenus dans la trousse ainsi que des conseils supplémentaires d'économie d'énergie et de consommation d'eau.
- 2) Des dépliants sur les différents programmes environnementaux de la Ville.
- 3) Un thermomètre pour le réfrigérateur ou le congélateur afin de bien régler leur température

- 4) Un dispositif de déplacement d'eau pour la toilette qui permet d'économiser des litres d'eau à chaque fois que la chasse d'eau est activée.
- 5) Une pomme de douche écoénergétique qui permet des économies d'énergie et de consommation d'eau sans réduire la pression.
- 6) Un sac de culture (4L) pour pratiquer l'agriculture urbaine.
- 7) Un coupe-bise en « v » pour portes et fenêtres afin d'améliorer l'isolation et diminuer les pertes de chaleur durant la période hivernale.
- 8) Un sac réutilisable servant d'étui pour la trousse.
- 9) Une minuterie mécanique qui permet de contrôler la période d'éclairage intérieur.
- 10) Un sac débitmètre qui permettra de comparer la consommation de leur pomme de douche actuelle et de celle contenue dans la trousse
- 11) Exceptionnellement, les troussees distribuées lors de la séance comportaient également un porte-clés à l'effigie de la campagne contre la marche au ralenti des véhicules, sous le thème « L'Air, pensez-y! ».

Mme Lalonde mentionne que chaque trousse permet une économie potentielle de 60 kWh sur les électroménagers et 20 % des coûts de chauffage, ainsi qu'une réduction de consommation d'eau de plus de 40 000 litres par année.

Mme Le Guen ajoute que les troussees seront distribuées lors d'événements environnementaux ciblés. Elle donne en exemple la campagne de sensibilisation contre la marche au ralenti inutile des véhicules où il y a eu tirage de 5 troussees.

Mme Lavoie indique également qu'une subvention a été obtenue afin de bonifier le nombre de troussees qui seront produites en 2012.

9 Période de questions citoyennes

Il n'y a pas de question citoyenne.

10 Varia

a. *Comités de travail*

Mme Le Guen annonce qu'il y aura 3 nouveaux comités de travail qui nécessiteraient la présence d'un ou deux membres par comité. Il s'agit du :

- 1) Comité sur la révision du plan de gestion des matières résiduelles (pgrm)
- 2) Comité sur les révisions réglementaires (pour le plan de gestion des arbres et des boisés et possiblement les foyers et les poêles à combustion)
- 3) Comité pour l'analyse des projets du Fonds Vert municipal pour le concours no° 6

Quelques membres témoignent d'un intérêt particulier pour certains comités et il est entendu que si d'autres membres souhaitent intégrer un des comités, ils en feront la demande par courriel à Mme Le Guen. Si plus de deux membres souhaitent faire partie d'un même comité, il y aura tirage au sort entre les volontaires.

b. **Conférence de la FCM**

Mme Robin Goldstein informe les membres que, dans le cadre de la Conférence sur les collectivités durables 2012 de la Fédération canadienne des municipalités, qui se déroulera du 8 au 10 février prochains à Ottawa, il y aura une séance sur les politiques d'achats écoresponsables et elle souhaiterait que les responsables de la politique d'achats écoresponsables de la Ville y soient conviés. Mme Le Guen confirme qu'elle pourra leur transmettre l'information.

11 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée, proposée par Mme Mireille Apollo et appuyée par M. Guy Latreille, est faite à 19 h 45.